


Fiche d'information sur le complément ECO

Brève description	Minergie-ECO est synonyme d'un mode de construction particulièrement sain, écologique et respectueux du cycle de vie. Le complément ECO peut être combiné avec tous les labels Minergie.	
Porteur	Associations ecobau et Minergie	
Base	Règlement du produit Minergie-ECO	
Produits	<ul style="list-style-type: none"> • Minergie-ECO • Minergie-P-ECO • Minergie-A-ECO <p>Pour les labels Minergie, voir les fiches d'information séparées</p>	
Application	Nouvelle construction et rénovation de bâtiments	
Positionnement	Santé, écologie et économie circulaire	
Principales exigences	<ul style="list-style-type: none"> • Climat intérieur et rayonnement • Polluants • Protection contre le bruit et acoustique des salles • Lumière du jour et activation • Protection du climat et ressources • Économie circulaire et concept de bâtiment • Biodiversité et cycle de l'eau • Résilience climatique • Innovation 	
Principales nouveautés 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction de 8 nouvelles exigences 2. Les exigences en matière d'économie circulaire et de conception des bâtiments ont été adaptées et orientées davantage vers la flexibilité d'utilisation, le recyclage, l'aptitude à la déconstruction et au réemploi. 3. Réduction des exigences : 22 exigences sont supprimées et 18 sont regroupées (Minergie-ECO comprend donc désormais 57 exigences). 4. Simplification de la procédure de justification grâce à un nouveau système d'évaluation et à un traitement commun avec la justification Minergie sur la plateforme des labels. De plus, la procédure simplifiée avec un catalogue d'exigences réduit pour les petites constructions a été portée de 500 m² à 1000 m² 	
Thèmes harmonisés	Les exigences ECO n'ont aucun rapport avec les méthodes de calcul définies dans la normalisation du CECB, aucune comparaison n'est nécessaire.	
Justificatif	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif possible avec les nouveaux standards à partir de mi-novembre 2023 • Certification via la plateforme nationale des labels récemment développée • Délai de transition pour les projets selon le règlement actuel : 12 mois 	
Plus d'infos	https://www.minergie.ch/fr/news/news-fr/eco-construire-sain-et-ecologique-est-toujours-plus-important/	
Contact	www.minergie.ch , romandie@minergie.ch Association Minergie, agence romande, Pratifori 24C, 1950 Sion Contact média : Vincent Luyet, 027 205 70 17	